



ARRETE N° 2026 – 686
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Réservation Place de Stationnement
Rue Notre Dame n° 34

Samedi 19 Septembre 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU la demande de Madame KLEIN HANEVELD, afin, dans le cadre de l'inauguration de l'Atelier Emma Pauline ART, de réserver une place de stationnement, Rue Notre Dame, devant le n° 34, Le Samedi 19 Septembre 2026, De 10h00 à 23h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Demandeuse est autorisée, dans le cadre de l'inauguration de l'Atelier Emma Pauline ART, à réserver une place de stationnement, Rue NOTRE DAME, devant le n° 34, Le SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2026, De 10H00 à 23H00.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, Rue Notre Dame, devant le n° 34, sur 1 place de stationnement, et réservé à la Demandeuse, à la date, et aux horaires cités dans l'Article 1.

ARTICLE 3 : Le présent Arrêté est à afficher sur la place réservée, par panneau réglementaire, par la Demandeuse.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 8 Septembre 2026

Le Maire,

Nicolas PUBREUIL

